



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-~~XXXX~~ Fax: (212) 737-~~XXXX~~

E-mail: malionu@aol.com

Website: www.un.int/mali

56^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

DE LA CONDITION DE L'EXTREME

“... la condition des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le renforcement des communautés.”

Déclaration de Madame DIANKA Kadiatou SAMOURA, Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

111 EAST 69TH STREET,
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, 25/02/2012

Madame la Présidente,

La Délégation du Mali s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de la condition de la femme.

Elle se réjouit également de la tenue régulière de nos réunions qui nous offrent l'opportunité d'échanger et de débattre sur les questions de la condition de la femme et de rechercher les voies et moyens d'y parvenir.

Madame la Présidente,

Notre 'session' se déroule au moment où mon pays, le Mali, fait face à une situation difficile à cause du conflit fratricide qui vient d'éclater dans une situation explosive et qui continue d'enduire de nombreuses tribulations familles.

En cette période de transition, nous saluons l'apport de la Commission des droits de la personne des Nations Unies pour le retour de la paix dans notre pays, ainsi que son soutien à l'intégrité territoriale et le renforcement de notre cohésion nationale.

Madame la Présidente,

Le thème prioritaire de notre session, à savoir: "l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim et le développement durable et le règlement des problèmes actuels", revêt une importance particulière, surtout pour les pays en développement dont l'avenir des communautés rurales représente une franchise importance dans leur futur....

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous marquons notre paix à "l'adoption du Rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement durable et le règlement des problèmes actuels" (document E/CN.6/2012/3) qui met opportunément l'accent sur les stratégies macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

En effet, le thème de la présente session s'inscrit dans le cadre du Programme de développement économique et social des Nations Unies pour l'Afrique (PNUD). Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, a fait de l'investissement fortément dans le secteur rural pour faire le moteur de la croissance économique et ouvrir ainsi la voie à la modernisation de l'économie et à l'impulsion d'un véritable décollage de l'agro-industrie.

Cet engagement est concrétisé dans le "Cadre Stratégique pour la croissance et le développement durable du Mali" (CSDR) qui a été adopté par le gouvernement en 2010. Ce cadre stratégique a pour objectif principal de promouvoir l'autonomisation des conditions d'accès des femmes rurales à la terre et la réhabilitation de leur travail dans les secteurs productifs clés : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière.

Madame la Présidente,

Au Mali, environ 77% des femmes vivent dans le milieu rural et pratiquent essentiellement dans les activités agricoles. Elles sont très actives dans les marchés locaux et urbains et représentent 37,66% des producteurs et plus de 55% du nombre des ménachers.

La loi d'autonomisation agricole dont le Mali s'est doté depuis 2005, contient des dispositions particulièrement favorables aux femmes et aux jeunes ruraux en termes d'accès à la terre et aux autres facteurs de production.

L'application de cette loi fait qu'à l'heure des dernières élections législatives partielles, les femmes ont de plus en plus accès à l'accès aux terres.

A titre d'illustration, dans un village où il y a une ferme, les plus grandes superficies agricoles de l'Afrique de l'Ouest, environ 700 hectares sont exploités par les femmes, et 785 hectares de superficies rizicoles sont exploitées par elles.

De même, un important programme d'équipement agricole monsieur a été développé à partir de 2007 pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'accéder aux matériels à des conditions de remboursement très favorables.

Dans le même contexte, des meilleures conditions de travail sont offertes aux femmes dans le domaine de la pêche à travers la réalisation de marchés modernes pour la pêcherie à l'échelle national.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a appuyé la mise en place d'une Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) qui a obtenu une délégation nationale afin de les représenter davantage dans la prise en charge des élections.

Récemment, il a été créé un Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'épanouissement de l'Enfant (FAEE), financé par la contribution des Partenaires, l'Écrin des Femmes et Financiers pour la Planification des Nations Unies pour la Femme.

Madame la Présidente,

Nous marquons dans notre satisfaction pour les avancées significatives que notre pays a engrangées en termes d'amélioration des conditions et de cadre de vie des femmes rurales, mais nous ne pouvons passer sous silence la situation malheureuse dans un pays où les défis sont nombreux à la fois la pauvreté se répète au quotidien et les obstacles à l'autonomisation de la femme rurale très nombreux (manque de qualification des femmes rurales, faible performance des organisations féminines rurales, faible niveau de financement des associations féminines rurales).

Nous pensons que pour réduire la pauvreté et parvenir à une sécurité sociale, qu'il faut renforcer les approches face aux effets néfastes du changement climatique et de la crise économique dans le monde rural.

Madame la Présidente,

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Malawi de poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la promotion d'un développement rural singulièrement dans l'autonomisation des femmes rurales qui sont des atouts incontournables dans le processus d'éradication de la pauvreté.

Je vous remercie de votre aimable attention.